

## ORAN/REPORT DU PROCES DES 63 HARRAGAS POUR AUJOURD'HUI

### “Nos enfants ont tout donné à leur passeur, comment allons-nous payer les avocats ?”

*Le procès des 63 jeunes harragas détenus depuis le 12 novembre dernier, devait avoir lieu ce dimanche 19 novembre 2006, au niveau du tribunal d'Ain-Turck. Très tôt le matin, les parents de ces jeunes étaient présents devant le grand portail du tribunal, attendant l'arrivée du fourgon cellulaire qui transportait leurs enfants. Au bout de quelques heures d'attente, le doute s'installe "ou alors, diront les familles, c'est une diversion et le procès aura lieu à Seddikia ou alors comme prévu aujourd'hui, mais après notre départ, sinon, il est reporté à une date ultérieure". Interrogés sur les raisons de cette totale ignorance quant au déroulement du procès, une vingtaine de parents nous diront : "Nous n'avons pas d'avocats, personne ne veut nous orienter, comment voulez-vous que l'on soit au courant de quoi que ce soit ?".*

Amel B. - Oran (Le Soir) - Dès lors, nous nous sommes rapprochés du préposé aux renseignements au niveau du tribunal d'Ain-Turck, il nous confirma que le procès est reprogrammé pour ce lundi 20 novembre. Dehors, les familles refusent d'y croire, ils préfèrent occuper les lieux en attendant l'arrivée de leurs enfants.

Une grande émotion et une colère presque étouffée s'expriment sur ces visages d'hommes et de femmes qui ne cessent de dire : "Même nous, leurs parents nous les avons aidés à ramasser la

fameuse somme de 15 millions de centimes, nous avons tout vendu pour eux, nous n'avons plus un sou pour leur constituer un avocat." Nous leur faisons alors remarquer qu'ils ont droit à des avocats commis d'office.

L'étonnement est total, ils nous disent : "Vous vivez en Algérie, non ?" Il n'y a rien qui soit gratuit et puis personne ne nous en a parlé. D'ailleurs, il n'y a pas de loi concernant l'émigration clandestine, donc nos enfants devraient être libres." La mère de l'un de ces jeunes nous dira : "Il fallait voir comment ils les ont traités ce

jeudi avant qu'ils ne soient emmenés sous mandat de dépôt, ils avaient l'air comme de vulgaires voyous, une sécurité imposante autour d'eux. Les terroristes, capturés étaient mieux traités."

Les témoignages et les cris de colère se font de plus en plus nombreux. "Mon fils vit depuis 25 ans avec moi, son père et ses trois sœurs dans un F1 ! Au chômage, comment voulez-vous qu'il ne tente pas par tous les moyens de sortir d'un pays qui ne lui a pas tendu la main ?" Un autre nous parle de son frère âgé de 37 ans et père de 3 enfants "sans logement adéquat et sans travail, il se retrouve en prison". Quant au passeur qui reste introuvable après avoir collecté toutes ces sommes, selon les témoignages des familles : "Il est connu de tous, propriétaire d'un hôtel, il vit confortablement, nos enfants n'avaient qu'à aller frapper à sa porte pour "réserver" leur place sur le sardinier. Ce type doit bien se la couler douce de l'autre côté de la mer alors que nos enfants croupissent en prison."

Jusqu'en fin de matinée de ce dimanche, les familles refusaient de quitter les lieux.

D'ailleurs, l'information de la tenue du procès était devenue si confuse que par la suite, nul ne pouvait affirmer avec certitude qu'il n'allait pas avoir lieu ce jour-là. Même certaines sources, que nous avons contactées en fin de matinée, nous ont affirmé que le procès était programmé pour ce 19 novembre.

Un policier du tribunal d'Ain-Turck, s'avance vers la foule pour la disperser en tentant de convaincre : "Je vous le jure il aura lieu demain, certes, il était prévu aujourd'hui, mais le calendrier étant trop chargé, une séance spéciale est prévue pour les 63 jeunes harragas demain, alors partez s'il vous plaît".

Les familles ont préféré rester malgré ces déclarations : "Quitte à y passer la nuit, diront certains, mais ne pas laisser nos enfants seuls."

Finalement, le procès aura lieu aujourd'hui, mais il risque d'être reporté puisque la plupart des accusés n'ont pas d'avocats et leurs parents, mal renseignés, n'ont jusqu'à pas usé de la possibilité que des avocats soient commis d'office pour leurs proches.

A. B.

## AFFAIRE DES BONS DE CAISSE DE L'AGENCE KHALIFA BANK DE CHERAGA

### Lamali condamné à 4 ans de prison ferme

Abdelaziz Lamali, homme d'affaires connu sur la place d'Alger, a été condamné hier à 4 années de prison ferme par le tribunal de Cheraga dans l'affaire dite des «bons de caisse falsifiés» de l'agence Khalifa Bank de Cheraga. Il a été reconnu coupable de faux et usage de faux, d'escroquerie et d'abus de confiance par cette juridiction dépendant de la cour de Blida. Rappelons que cette affaire a été déclenchée en 2002 suite à une plainte déposée par Karim Medrar, alors associé de Abdelaziz Lamali.

Selon le plaignant, Lamali avait réussi à obtenir une traite de 42 milliards de centimes de l'agence bancaire en utilisant, à son insu, un compte joint. La plainte en question concernait également Omar Mir, l'ex-directeur de l'agence Khalifa Bank, qui aurait été le complice de Lamali. Détenu à titre préventif depuis 2003, Omar Mir a bénéficié hier de la relaxe et a été libéré. Notons enfin que Abdelaziz Lamali n'était pas présent au procès, ses avocats ayant invoqué une hospitalisation dans une clinique privée de la capitale. Plus connu sous le sobriquet de «Zizou», Lamali a également été condamné à 5 ans de prison ferme assortis de deux amendes, l'une d'un montant de 1,212 milliard de dinars et l'autre de plus de 695 millions de dinars, dans le cadre de l'affaire de l'importation de whisky frelaté.

T. H.

## Mise au point du ministère de la Justice

Suite à l'article paru dans votre publication du dimanche 19 novembre 2006 en page 3, sous le titre "Mise à la retraite et promotion de magistrats", je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro les précisions suivantes :

La liste d'aptitude soumise à l'examen du Conseil supérieur de la magistrature lors de sa session ordinaire du 27 septembre 2006 a été arrêtée au 31/12/2005 au bénéfice des magistrats qui remplissaient à cette date les conditions de promotion requises.

Les magistrats objet de votre article figurant sur la liste d'aptitude précitée n'ont été admis à la retraite que le 1er juillet 2006 par décret présidentiel paru au Journal officiel n°49 du 02/08/2006. Dès lors, ils ne pouvaient être privés de l'avancement qui leur est dû.

## Réponse à la mise au point

Dans sa réponse, le ministère de la Justice n'a pas précisé sur quelle base constitutionnelle, légale et réglementaire, l'administration a-t-elle arrêté la liste d'aptitude qui, selon la mise au point du ministère, a été arrêtée le 31/12/2005.

De plus, l'article 20 de la loi organique n°12 du 12 septembre 2004, fixant la composition, le fonctionnement et les attributions du CSM stipule que "le CSM est chargé d'examiner les dossiers des candidats aux promotions et de veiller au respect des conditions d'ancienneté, des conditions d'inscription à la liste d'aptitude".

Donc, il est clair que c'est au CSM de valider cette liste et la session ordinaire du CSM s'est bien tenue le 27 septembre 2006. Le fait que les magistrats soient admis à la retraite, leur promotion devient alors caduque.

D'autre part, nous avons relevé l'absence de la réponse du ministère de la Justice quant au deuxième volet de l'article relatif aux deux décrets pour une seule magistrate.

S. H.

## KHALIDA TOUMI AU SUJET DE L'AFFAIRE FROBENIUS

### «Nous préconisons un accord à l'amiable»

*«Parce que faire intervenir la justice ne servirait personne», a affirmé Khalida Toumi, ministre de la Culture, à propos du scandale Frobenius, lors du forum de l'ENTV retransmis en direct samedi soir. Préconisant plutôt un règlement à l'amiable du litige qui oppose le Parc national du Tassili à l'institut allemand Frobenius, liés par une convention signée à Frankfurt en août 1994 portant sur la réalisation d'un programme de recherche et de valorisation du patrimoine culturel et naturel du Parc.*

Sam H - Alger (Le Soir). En effet, la partie allemande, qui dispose de 3000 points GPS de sites archéologiques et d'une base de données élaborée entre 1994 et 1997, a procédé entre autres à l'exportation vers l'Allemagne de 23 sacs d'échantillons d'ossements pour une éventuelle analyse.

Il convient de souligner à ce sujet, que c'est l'Etat algérien qui a payé en devises le transfert de ces inestimables pièces archéologiques.

Contrairement aux déclarations de la première responsable du département de la Culture, qui a certifié qu'«au vu de la non-disponibilité d'un inventaire national du patrimoine, il est impossible de répertorier ce qui a été volé».

internationaux ont été mis en place.

Elle a en outre ajouté, qu'avant la fin de l'année en cours, de "nouveaux textes et lois seront décrétés", citant à titre d'exemple "la loi du livre et de la lecture publique, la loi du cinéma" ainsi que la création d'un Conseil national de la culture et des arts.

La ministre a indiqué également la création jusqu'à présent de 10 annexes de la Bibliothèque nationale d'Algérie (BN) dans les grandes villes disposant de pôles universitaires.

Elle a ajouté que 30 annexes de la Bibliothèque nationale seront fonctionnelles d'ici à l'année 2009, et par ailleurs sur les 1541 communes du pays, seules 394 communes disposent de bibliothèques ou salles de lectures, ce qui est l'équivalent du quart des communes.

Le secteur de la culture envisage aussi de mettre à la disposition des régions enclavées du pays 34 bibliobus et 339 bibliothèques en cours de réalisation en dehors du programme prévu par le ministère de l'Intérieur et des

Collectivités locales, a soutenu la ministre.

Au chapitre de la restauration des sites classés patrimoine national et universel entre autres La Casbah d'Alger, la villa Abdelatif et Djennane Lakhdar (El Madania), Khalida Toumi qui n'a cessé de répondre aux journalistes par des métaphores souvent abracadabrantes provoquant le fou rire dans le public, a souligné un manque certain en matière de techniques de restauration et le nombre restreint des architectes algériens spécialisés dans le domaine.

Concernant l'hécatombe subie par La Casbah d'Alger, Mme Toumi qui a choisi de faire la comparaison de La Casbah avec une vieille mère malade de 12 enfants qui à tour de rôle, ont préconisé un remède à base de gris gris, de bkhour et autres magies blanches pour voir La Casbah-mère renaître de ses cendres. Espérons que la gestion du secteur de la culture ne relève jamais des mêmes artifices.